

## EC3. La sûreté : un droit de l'Homme

### I. La sûreté, une garantie pour les libertés

Qu'est-ce que la sûreté ?

#### A. Sûreté et liberté individuelle

La sûreté garantit à toute personne le droit de ne pas être arrêtée ni détenue en dehors des cas prévus par la loi.

Documents projetés

2 textes affirment avec force ce droit :

- la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen
- la convention européenne des droits de l'Homme

#### B. Les limitations de la liberté individuelle

Documents projetés

Les limitations de la liberté individuelle sont strictement encadrées par la loi. Par exemple, **la garde à vue**, le contrôle d'identité ou encore la fouille des véhicules sont effectués par la force publique sous le contrôle de la justice.

### II. La loi, garantie de la sécurité

Comment l'Etat protège-t-il les personnes ?

#### A. Le droit à la sécurité

Documents projetés

**La délinquance** est à la fois une préoccupation de l'Etat et de ses habitants. La sécurité conditionne l'exercice des droits, en particulier la liberté. Le Code pénal énonce les atteintes à la sécurité et condamne leurs auteurs.

#### B. Assurer la sécurité des personnes et des biens

Documents projetés

L'Etat a le devoir d'assurer la sécurité des personnes, en particulier dans leur vie quotidienne.

**La force publique** veille au respect des lois par des mesures de prévention et de répression. Dans chaque département, le préfet veille à l'application de la loi.

### III. Les missions de la force publique

Comment la force publique assure-t-elle la sécurité de la population ?

#### A. Police nationale et gendarmerie

Document projeté

L'Etat assure la sécurité de tous grâce à la force publique : **police nationale et gendarmerie**. Au contraire des policiers, les gendarmes sont des militaires. Leurs moyens sont mis en commun et leurs actions sont de plus en plus coordonnées.

## **B. D'autres acteurs de la sécurité**

Documents projetés

**La police municipale** est placée sous l'autorité du maire et exerce ses missions sur le territoire de la commune. Afin de renforcer la sécurité des habitants, leur nombre augmente.

Documents projetés

Dans sa lutte contre l'insécurité, le maire agit dans le cadre du **contrat local de sécurité (CLS)**. Il coordonne les actions des professionnels qui interviennent pour prévenir la délinquance.